



**HAL**  
open science

# Les usages révolutionnaires de la liberté de la presse : condamnations et justifications de la censure dans la Russie de 1917

Benjamin Guichard

► **To cite this version:**

Benjamin Guichard. Les usages révolutionnaires de la liberté de la presse : condamnations et justifications de la censure dans la Russie de 1917. *Siècles : Cahier du centre d'histoire "Espaces et cultures"*, 2008, Révolution(s) à l'est de l'Europe, 27, pp.49-61. halshs-02129134

**HAL Id: halshs-02129134**

**<https://shs.hal.science/halshs-02129134>**

Submitted on 14 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les usages révolutionnaires de la liberté de la presse : condamnations et justifications de la censure dans la Russie de 1917

**Benjamin Guichard**

---

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/siecles/828>

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 2008

Pagination : 49-61

ISBN : 978-2-84516-410-9

ISSN : 1266-6726

Ce document vous est offert par Bibliothèque Universitaire des langues et civilisations

**Référence électronique**

Benjamin Guichard, « Les usages révolutionnaires de la liberté de la presse : condamnations et justifications de la censure dans la Russie de 1917 », *Siècles* [En ligne], 27 | 2008, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 14 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/828>

---

# LES USAGES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE : CONDAMNATIONS ET JUSTIFICATIONS DE LA CENSURE DANS LA RUSSIE DE 1917

Au cours de la révolution russe de 1905, la défense des libertés politiques, au premier rang desquelles la liberté d'expression, rassemblait l'ensemble des forces d'opposition. En 1917, l'expérience du pouvoir révolutionnaire fait éclater cet unanimisme et la question de la censure devient une question disputée dans les relations entre les différentes forces politiques. La radicalisation de la révolution russe est ainsi souvent expliquée par l'échec de l'acclimatation des libertés publiques comme principes universels au profit de revendications sociales et économiques sectorielles exprimées comme des intérêts de classes<sup>1</sup>. Dès les premières heures de la prise du pouvoir par les bolcheviks en octobre 1917, les réquisitions d'imprimeries et les fermetures autoritaires de journaux se multiplient. Le discours politique bolchevique justifie cette rupture avec

1. Leopold HAIMSON, «The Problem of Social Stability in Urban Russia, 1905-1917», *Slavic Review*, t. 24, n°4, déc. 1964, p. 619-642 et t. 24, n°1, mars 1965, p. 1-22; Steven SMITH, «Workers and Civil Rights in Tsarist Russia, 1899-1917» dans Olga CRISP et Linda EDMONDSON (dir.), *Civil Rights in Imperial Russia*, Oxford, 1989, p. 263-286.

2. Charles WALTON, « La liberté de la presse selon les cahiers de doléances de 1789 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 53, n° 1, janv. 2006, p. 63-87.

la liberté de la presse par le passage à la dictature du prolétariat. Une telle explication singularise de façon excessive le tournant d'octobre 1917 sans éclairer le sens et les usages de la notion de liberté de la presse au cours de la révolution russe. Dans un article récent, l'historien américain Charles Walton propose de repenser les pratiques répressives de la Révolution française que l'historiographie a souvent attribuées à une dérive conjoncturelle liée à la guerre et à l'attitude des forces royalistes ou bien au triomphe d'idéologies collectivistes tournant le dos au libéralisme de 1789. En analysant les cahiers de doléances, il souligne que les conceptions du droit de la presse ancrées dans l'opinion sont fortement restrictives et permettent de comprendre les pratiques politiques des années suivantes<sup>2</sup>. Cette démarche invite à historiciser les interprétations et les usages des libertés politiques, en replaçant les mesures prises par les différentes forces politiques entre février et novembre 1917 dans le contexte politique de la période. On peut ainsi analyser le conflit apparent entre les déclarations de principes libérales et les pratiques restrictives et répressives des régimes révolutionnaires.

### **Février 1917 : des formes de censures malgré la liberté**

La révolution de Février met en œuvre les libertés publiques revendiquées et attendues depuis la révolution de 1905. La liberté de la presse figure parmi ces mots d'ordre révolutionnaires qui rassemblent, en apparence, les différentes forces politiques antimonarchiques. Cependant, la notion de liberté d'expression est interprétée et mise en œuvre de façon parfois contradictoire par les différentes autorités révolutionnaires.

#### *Une unanimité de façade pour rejeter la censure*

La chute du tsarisme survient dans un contexte de durcissement des relations entre la presse et le pouvoir. Depuis 1905, la censure préventive a laissé place à une politique de répressions judiciaires.

En pratique, les législations d'exception permettent cependant de contourner ces garanties juridiques et donnent aux autorités locales et aux organes de police une grande latitude d'action<sup>3</sup>. Durant la guerre, la censure militaire restaure des procédures de contrôle avant publication pour l'ensemble des imprimés. À partir de l'automne 1916, ces procédures sont de plus en plus systématiquement utilisées au profit d'impératifs politiques. Au début du mois de février 1917, les grands journaux de la capitale sont agités par des rumeurs de restauration de la censure préventive policière abolie dix ans auparavant<sup>4</sup>.

La révolution de Février est accompagnée par une grève générale des imprimeurs qui paralyse les journaux des capitales du 25 février jusqu'au 5 mars. Le gouvernement provisoire prend soin de proclamer officiellement la liberté de la presse dès le 4 mars pour obtenir la parution normale des journaux<sup>5</sup>, puis de négocier avec les sociétés de rédacteurs le démantèlement de la censure et le respect des procédures de dépôt légal<sup>6</sup>. Le président de la commission de la presse à la Douma, Dmitriï P. Kapnist, dénonciateur virulent des mœurs de la censure tsariste, se voit ainsi confier le reclassement des anciens censeurs et la préparation d'une nouvelle législation au sein d'une « Commission spéciale de liquidation de l'Administration générale des affaires de presse » mise en place dans les jours suivants<sup>7</sup>. Ces travaux aboutissent à une série de décrets datés du 27 avril qui garantissent l'abolition de la censure des imprimés et des correspondances, la répression des délits de presse exclusivement par la voie judiciaire et organise un système de dépôt légal indépendant du pouvoir politique<sup>8</sup>.

L'emprise du nouveau pouvoir sur le monde de la presse est cependant fragile face à l'autorité des Soviets ouvriers étroitement liés aux syndicats de livre. Durant la grève générale, le Soviet de Petrograd crée un organe de presse, les *Nouvelles du Soviet des députés ouvriers (Izvestiia soveta rabotchikh deputatov)* qui est le seul titre à paraître entre le 27 avril et le 5 mars dans la capitale. Les attitudes des Soviets de Moscou et de Petrograd sont divergentes sur la question du contrôle de la presse. Dans la « première capitale », l'exécutif du Soviet précise à la levée de la grève générale, le 6 mars, qu'aucune autorisation préalable n'est exigée pour

3. Caspar FERENCZI, «Freedom of the Press under the Old Regime, 1905-1914» dans O. CRISP et L. EDMONDSON (dir.), *Civil Rights [...]*, *op. cit.*, p. 191-214.

4. *Reich*, n° 31 (3773), 2 fév. 1917, p 1 ; «Moskovskaïa petchat», *Russkie vedomosti*, n° 41, 19 fév. 1917, p. 3.

5. *Jurnaly zasedanii vremennogo pravitelstva*, t. 1, Moscou, 2001, p. 30.

6. Louise MAC REYNOLDS, *The News Under Russia's Old Regime : the Development of a Mass Circulation Press*, Princeton, 1991, p. 268.

7. *Jurnaly [...]*, *op. cit.*, p. 56.

8. *Ibid.*, p. 358-363.

9. TsGAMO (Tsentralnyĭ Gosudarstvennyĭ Arkhiv Moskovskoĭ Oblasti - Archives d'État centrales de la région de Moscou) : 66/3/820, Præsidium du Soviet de Moscou, f° 4.

10. Albert RESIS, « Lenin on the Freedom of the Press », *Russian Review*, t. 36, n° 3, 1977, p. 277-278.

11. Boris I. KOLONITSKII, « The Press » dans E. ACTON, V. Iu. CHERNAIEV, W. G. ROSENBERG (dir.), *Critical Companion to the Russian Revolution, 1914-1921*, Bloomington, 1997, p. 384 et 391.

publier un titre « en raison de l'instauration de la liberté de la presse »<sup>9</sup>. À Petrograd, en revanche, les directeurs de journaux doivent obtenir un visa des autorités soviétiques – ce contrôle politique est dénoncé avec virulence par le gouvernement provisoire et la procédure est abrogée le 10 mars<sup>10</sup>. Le 28 mars, ce dernier se pose à nouveau en défenseur de la liberté d'expression en dénonçant la fermeture de journaux de droite imposée par le Soviet. La position répressive de ce conseil est destinée à obtenir la reconnaissance par le gouvernement des réquisitions d'imprimeries privées effectuées au profit de journaux socialistes en échange de la levée de ces autorisations préalables. Bolcheviks, mencheviks et socialistes-révolutionnaires obtiennent satisfaction au cours du mois de mars, permettant ainsi un consensus précaire<sup>11</sup>.

Des divergences subsistent cependant, qui apparaissent lorsqu'il faut définir les abus de la liberté de la presse et désigner l'autorité chargée de les réprimer. Les principes libéraux du décret du 27 octobre, qui confie la fonction de réglementation à la procédure pénale, s'avèrent difficiles à mettre en pratique. La question de l'encadrement de la presse oppose entre elles les différentes instances de pouvoir, les organisations professionnelles des métiers du livre et des conceptions concurrentes du pluralisme politique. Ces difficultés sont à la fois sociales et idéologiques.

### *Les limites du contrôle ouvrier*

Les associations professionnelles et les syndicats de métiers arbitrent la mise en œuvre d'un encadrement juridique de la presse, car leur collaboration est indispensable pour des autorités politiques fragiles et concurrentes. Mais les différentes instances cherchent en même temps à encadrer les prérogatives accordées au contrôle ouvrier.

Le censeur Drizen, ancien responsable des théâtres impériaux, cherche ainsi à maintenir une commission de censure théâtrale en s'appuyant sur la participation de représentants de l'Union des dramaturges, du Fonds littéraire et de la Société théâtrale de Russie. Mais il prévoit que ces délégués seraient assistés par des « agents officiels de l'État », à savoir les anciens censeurs qui cherchent ainsi une légitimité

nouvelle<sup>12</sup>. Le Soviet de Moscou cherche lui l'appui des organisations syndicales pour asseoir son rôle de contrôle dans la presse. Il rejette ainsi avec fermeté la requête d'une délégation d'imprimeurs qui souhaitent empêcher la publication de brochure pornographiques et antisémites en arguant qu'il ne faut pas « combattre ses adversaires par une restriction de la liberté de la presse ». Ce principe est aussitôt modéré par le fait que l'on conseille aux délégués ouvriers de soumettre leurs propositions de censure au conseil central des syndicats<sup>13</sup>. Le Soviet utilise donc la référence à la liberté de la presse non pas pour condamner la censure mais pour éviter la multiplication d'initiatives incontrôlées de la base au profit de décisions régulées par une instance syndicale qui lui est acquise. Les différents projets d'encadrement de la presse passent donc par une valorisation des organisations professionnelles.

Les structures concernées sont cependant déchirées par des oppositions politiques très vives. Ainsi, les responsables des studios cinématographiques russes jettent les bases, dès le 4 mars, d'un syndicat professionnel regroupant les distributeurs, les exploitants, les artistes et les employés du secteur pour prendre en charge de façon exclusive la censure des films. Il s'agit donc de substituer un arbitrage corporatiste à la police des spectacles. L'autorité de la nouvelle organisation est cependant contestée par un syndicat ouvrier composé d'anarchistes et de bolcheviks qui réclament le contrôle des studios par les Soviets et font échouer le projet de régulation sectorielle du répertoire<sup>14</sup>.

Ces tensions aboutissent à une confusion entre les revendications sociales et les lignes de fracture politique dans le monde de la presse. Les exigences de défense des salaires et de dénonciation des licenciements massifs des ouvriers du livre sont difficiles à démêler des clivages idéologiques. Les appuis que les syndicats de typographes cherchent du côté du Soviet visent autant à contester la propriété capitaliste des grandes imprimeries qu'à réclamer la prise de contrôle des titres conservateurs par les députés ouvriers. L'activité éditoriale au lendemain de la révolution est donc fortement fragilisée et exposée aux tensions qui opposent les différents pouvoirs. De nombreux titres sont contraints à une périodicité irrégulière au gré des grèves, des réquisitions et des pénuries

12. OR RNB (Otdel rukopisei Rossijskoj Natsionalnoj Biblioteki - Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Russie) : 263/1/19, papiers Drizen, f°2.

13. TsGAMO : 66/25/46, f°3.

14. Katie BETZ, « As the Tycoons Die : Class-struggle and Censorship in the Russian Cinema, 1917-1921 » dans Nils Ake NILSSON (dir.), *Arts, Society, Revolution, Russia 1917-1921*, Stockholm, 1979, p. 198-208.

15. « Rezoliutsiia predstavitelei petrogradskikh journalov », PRAVO, 1917, 16 (30 mai), p. 896.

16. *Jurnaly [...], op. cit.*, t. 2, p. 137.

17. *Ibid.*, p. 250.

18. *Jurnaly [...], op. cit.*, t. 3, Moscou, 2004, p. 85-86.

19. *Sbornik uzakonenii i rasporiajenii pravitelstva*, n° 199, 19 août 1917, décrets 1229 et 1230 du 26 juillet, p. 2108-2121.

de papier ou de combustible. Les représentants de la presse périodique de Petrograd dénoncent au bout de quelques semaines une liberté de la presse dénaturée par ces conflits : « La situation [flambée des coûts de production et augmentation forcée des salaires] est intolérable, elle donne lieu à un gigantesque déchaînement d'événements qui menacent gravement les acquis de la révolution »<sup>15</sup>.

### ***La « liberté de la presse » à l'épreuve du pouvoir***

Les conflits politiques s'ajoutent aux tensions sociales au début de l'été 1917. L'attitude conciliante du gouvernement provisoire, sanctionnée par les décrets d'abolition de la censure du 27 avril, se durcit progressivement face à la propagande pacifiste. La tutelle du Gouvernement provisoire sur l'agence télégraphique russe est ainsi réorganisée à la fin du mois de mai. Le ministre des Affaires étrangères, Pavel Milioukov, grand partisan de l'engagement militaire de la nouvelle Russie, est chargé de coordonner l'action de cette agence de presse officielle<sup>16</sup>. Le véritable tournant politique du Gouvernement provisoire à l'égard de la presse est provoqué par la tentative de coup de force bolchevique au début du mois de juillet 1917. Le 13 juin encore, les autorités répondent à un manifeste hostile du quotidien populaire *Malen'kaïa gazeta* par un simple droit de réponse et de vagues menaces en cas de récidive<sup>17</sup>. En revanche, le 12 juillet, les ministères de l'Intérieur et de la Guerre s'arrogent par décret le droit de suspendre n'importe quelle publication appelant à l'insubordination, à la désertion ou à la guerre civile<sup>18</sup>. À la fin du mois, la censure militaire, qui avait subsisté *de facto*, est officiellement restaurée sur les publications et les correspondances privées dans les mêmes cadres institutionnels qu'en 1914. Les réformes évoquées à la chute du tsarisme se limitent alors à la présence de représentants des journaux au sein d'une commission de contrôle des organes de censure aux compétences très vagues<sup>19</sup>.

Les différents Soviets locaux s'appuient sur l'inégale répartition des moyens de publication entre partis politiques pour justifier des pratiques répressives qui limitent l'exercice de la liberté de la presse à une offensive tous azimuts contre les écrits des différents adversaires

politiques. Ces initiatives s'expliquent par un réel déséquilibre. L'historien Boris Kolonitskiï a comptabilisé le tirage cumulé de brochures publiées entre mars et juin 1917 à Petrograd : 11 millions d'exemplaires sont issus des partis de la droite parlementaire, 3 millions des constitutionnels-démocrates (KD), un peu plus de 5 millions des socialistes modérés et 1 million imprimées par les bolcheviks<sup>20</sup>. Les courants socialistes représentés dans les Soviets sont donc nettement marginalisés dans le champ éditorial. À partir de la crise d'avril qui oppose les différents partis sur la question de la guerre, ils multiplient saisies d'imprimeries, boycott de titres, perturbation de la distribution des journaux, etc. Ces pratiques s'observent aussi bien dans les Soviets à domination bolchevique que dans les conseils à domination menchevique ou socialiste-révolutionnaire<sup>21</sup>. Le Soviet de Sloutsk, près de Minsk, adopte fin août une résolution qui exprime parfaitement cet usage partisan de la liberté de la presse en décrétant « le rétablissement de la liberté de réunions et de la liberté de la presse et l'interdiction de la presse contre-révolutionnaire »<sup>22</sup>. Les mesures répressives adoptées par le gouvernement provisoire au lendemain de la tentative de coup d'État du général Kornilov, les 25-30 août, dont pâtissent les journaux socialistes, sont dénoncées comme une atteinte aux acquis de la révolution tout en réclamant la mise en œuvre d'une forme de censure pour les journaux non-socialistes.

La notion de liberté de la presse se révèle donc assez élastique. Deux brochures politiques du printemps 1917 illustrent cette situation. La première dénonce l'ensemble des restrictions imposées à l'activité des journaux depuis Février. Les boycotts décidés par les Soviets sont dénoncés car « une démocratie vraiment révolutionnaire ne reconnaît que la liberté totale de la presse »<sup>23</sup>. À l'inverse de cette conception absolue et universaliste, une brochure bolchevique intitulée *La liberté de la presse et la classe ouvrière* dénonce la domination des journaux bourgeois sur l'édition et se termine par un appel à cotisation pour fonder un périodique social-démocrate<sup>24</sup>. La notion de liberté est donc utilisée ici dans une logique défensive et revendicative. Le concept se révèle ambigu mais apparaît cependant comme une référence centrale du discours politique de 1917.

20. B. I. KOLONITSKIÏ, «The Press», *op. cit.*, p.383.

21. B. I. KOLONITSKIÏ, «Sovety i kontrol nad pečhatiu (mart-oktiabr 1917)» dans Sergeï POTOLOV (dir.), *Rabotchie i rossiïskoe obščestvo*, Saint-Pétersbourg, 1994, p. 151-163.

22. Cité par B. I. KOLONITSKIÏ, «Sovety [...]», *op. cit.*, p. 162.

23. E. O. REZ-KIÏ, *Svoboda pečhati*, Moscou, 1917.

24. Nikolai VASSILIEV, *Svoboda pečhati i rabotchiï klass*, s.l.n.d. [Petrograd, mars-avril 1917].

25. GARF : 1236/1/6, Correspondance du Comité révolutionnaire armé de Petrograd avec le commissaire à la presse.

26. Décret sur la presse du 27 octobre 1917, traduit d'après la version publiée par Arlen BLOUM, *Tsenzura v Sovetskom Soiuzie : dokumenty*, Saint-Pétersbourg, 2004, p. 3

## 2 octobre 1917 : la censure au nom de la liberté de la presse

La prise de pouvoir par les bolcheviks le 25 octobre à Petrograd passe par le contrôle militaire des imprimeries et des rédactions des grands quotidiens. Les ordres du Comité révolutionnaire armé attachent un soin méticuleux à ces opérations dont le plus grand nombre ont lieu au cours de la journée du 26 octobre<sup>25</sup>. Le lendemain, Lénine signe au cours de la première session du Conseil des commissaires du peuple un décret sur la presse qui entérine ces confiscations. Le texte vise à encadrer les initiatives du comité révolutionnaire qui ont provoqué, par leur brutalité et leur arbitraire, le rejet de la majorité des syndicats du livre. Il définit donc de façon précise les restrictions imposées à la presse. Le préambule a, toutefois, une valeur programmatique importante. Lénine commence par rejeter avec ironie les critiques qui ont dénoncé une atteinte aux conquêtes fondamentales de la révolution : « Le gouvernement ouvrier et paysan attire l'attention de la population sur le fait que, dans notre société, ce qui se cache en fait derrière cet écran libéral [la liberté de la presse], c'est la liberté pour les classes possédantes, qui se sont accaparé la part du lion dans la presse, d'empoisonner impunément les esprits et d'introduire la confusion dans la conscience des masses ». Le contrôle des journaux est ensuite justifié de façon explicite par la lutte des classes, la presse constituant « une des armes les plus puissantes de la bourgeoisie, [...] pas moins dangereuse que les bombes et les mitrailleuses ». Les restrictions sont présentées comme des mesures temporaires, destinées à assurer la victoire du nouveau pouvoir et à laisser place à une « totale liberté limitée seulement par l'autorité de la justice, conformément aux législations les plus ouvertes et les plus progressistes dans ce domaine »<sup>26</sup>. La justification de la politique bolchevique en matière de presse mêle deux argumentaires divergents : le premier tente d'atténuer l'ampleur des mesures révolutionnaires en utilisant la rhétorique de la défense des droits civils alors que le second justifie de façon implicite le recours délibéré à la censure.

### *Une retraite de guerre civile...*

Le décret cherche à apaiser l'opinion en s'appuyant, dans ses dernières lignes, sur une définition classique de la liberté de la presse comme liberté de publier encadrée par le seul pouvoir judiciaire. Les entorses à ce principe sont justifiées par la contre-révolution et sont donc présentées comme des mesures temporaires de guerre civile.

Cette initiative fait l'objet d'un débat animé le 4 novembre entre les bolcheviks et leurs alliés au sein du Conseil exécutif central du congrès des Soviets (VTsIK)<sup>27</sup>. Les délégués mencheviks et socialistes-révolutionnaires dénoncent l'application partisane du décret de la presse par les commissaires bolcheviks : ces derniers s'en prennent aussi bien aux journaux socialistes des autres partis qu'aux publications conservatrices. Alors que Lénine cherche à élargir sa base politique pour affronter la sanction des élections à l'Assemblée constituante, le VTsIK réclame ainsi l'abolition du décret en objectant qu'« avant nous défendions toutes les libertés politiques et maintenant nous cherchons à museler nos opposants »<sup>28</sup>. Les bolcheviks répondent par la voix de Trotski et d'Avanesov en arguant de la nécessité de mesures transitoires dans un contexte insurrectionnel et parviennent à repousser le débat sur la liberté de la presse. Les critiques des alliés socialistes de Lénine sont plus ambiguës qu'il n'y paraît cependant.

Ces délégués utilisent avec virulence la critique du régime de la presse tout en approuvant les réquisitions de journaux bourgeois ou de courants socialistes concurrents dont les anarchistes, les SR et les mencheviks de gauche profitent partiellement. Leurs interventions semblent plus destinées à renforcer leur position dans les négociations sur la composition d'un gouvernement pluripartite qu'à contester la mise en place d'une censure politique<sup>29</sup>. Le contrôle autoritaire et arbitraire de la presse que les bolcheviks tentent de mettre en place dès leur prise du pouvoir n'est donc pas rejeté de façon principielle par ses alliés politiques. La dénonciation de la censure, la rhétorique de la trahison de la révolution interviennent dans des rapports de forces à la tête du nouveau pouvoir qui reste alors pluripartite. Les propositions du VTsIK en matière de contrôle de la presse illustre cette relative convergence de vue avec les

27. John L. KEEP, *The Debate on Soviet Power. Minutes of the All-Russian Central Executive Committee of Soviets. Second Convocation, October 1917-January 1918*, Oxford, 1979, p. 68-79.

28. *Ibid.*, p. 70.

29. A. RESIS, «Lenin [...]», *op. cit.*, p. 287-291.

30. J. L. KEEP, *The Debate* [...], *op. cit.*, p. 68.

31. B. I. KOLONITSKIÏ, «The Press», *op. cit.*, p. 387.

32. Vladimir I. LENIN, «Partiïnaia organizatsiia i partiïnaia literatura», *Novaia jizn*, n° 12, 13 nov. 1905 ; cité d'après V. I. LENIN, *Polnoe sobranie sotchineniï*, Moscou, 1941-1967, t. 10, p. 29.

33. V. I. LENIN, «Kak obes-pitchit uspekht utchreditel-nogo sobraniia (o svobode petchati)», *Rabotchii put*, n° 11, 28 sept. 1917, cité d'après *Polnoe* [...], *op. cit.*, t. 25, p. 349-352.

34. V. I. LENIN, «Proekt rezo-liutsii o svobode petchati», *Pravda*, n°309, 7 nov. 1917, cité d'après *Polnoe* [...], *op. cit.*, t. 26, p. 253.

bolcheviks : il est proposé de remplacer les commissaires à la presse du Comité révolutionnaire armé par un tribunal révolutionnaire reflétant la composition partisane du conseil exécutif des Soviets<sup>30</sup>. Le principe d'un contrôle politique de la presse dans un contexte révolutionnaire fait donc l'objet d'un certain consensus, même si sa mise en pratique est conflictuelle. On peut également considérer que cette censure bolchevique, considérable dans son ampleur, est une systématisation des procédures de contrôle de la presse mises en place par les Soviets locaux et le gouvernement provisoire à partir de l'été 1917 pour faire face aux tentatives de coups d'État de gauche et de droite. Ces mesures restrictives constituaient, pour reprendre la formulation de Boris Kolonitskiï, une « répétition générale » pour les mesures d'après octobre<sup>31</sup>.

### ...ou une solution à long terme

Le préambule au décret du 27 octobre développe également une critique de la conception libérale de la liberté de la presse, qualifiée de *chirma*, littéralement « écran, paravent ». Le terme permet ainsi d'opposer la démocratie formelle de la révolution « bourgeoise » de Février à une démocratie véritable fondée sur l'émancipation de la classe ouvrière. On retrouve ici la conception de la liberté de la presse défendue par Lénine en 1905 lors de l'abolition de la censure préventive saluée par les libéraux : « Nous ne voulons pas quitter la captivité servile de la censure pour tomber dans la captivité des relations littéraires bourgeoiso-boutiquières : nous voulons construire et nous construirons une presse libre de la police, mais également libre du capital »<sup>32</sup>. Le pluralisme de la presse régulé par le marché est dénoncé à l'automne 1917 comme un instrument de la domination de la bourgeoisie sur les masses par le jeu des monopoles et il lui est opposé une répartition des moyens de publications entre les différents courants socialistes à proportion de leur nombre d'adhérents<sup>33</sup>. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la réponse de Lénine aux critiques du VTsIK le 4 novembre : « tolérer l'existence des journaux bourgeois, c'est cesser d'être socialiste »<sup>34</sup>. La censure n'est donc pas un simple outil tactique de conquête du pouvoir, c'est un instrument, à moyen terme, de

transformation de la sphère politique et de construction du socialisme. Le bolchevik Avanesov défend ainsi le décret du 27 octobre en soulignant qu'il s'agit d'une « mesure essentielle de transition pour établir un nouveau régime de la presse »<sup>35</sup>.

Cette révolution de l'édition passe par des modifications des structures de propriété. Les nationalisations dans le domaine de l'édition ou du cinéma ne sont pas antérieures à 1919 et restent jusqu'au début des années 1920 des entreprises fragiles. En 1917, la première mesure est l'établissement d'un monopole d'État sur la publicité le 8 novembre<sup>36</sup>. Cette décision vise l'indépendance financière des titres. Cette initiative ne se limite toutefois pas à une tactique de contrôle, elle correspond également à une entreprise de moralisation. La dépendance des journaux à l'égard de la publicité était dénoncée depuis le début du siècle, dans les milieux socialistes comme dans les milieux conservateurs, comme une dérive de la mission éducative de la presse dénaturée en entreprise de profit. Les publicités pour les remèdes douteux contre les maladies vénériennes ou différents cosmétiques à connotation sexuelle étaient ainsi dénoncées comme les marques d'une pornographie mercantile qui envahissait les colonnes des journaux<sup>37</sup>.

Si les bolcheviks défendent ainsi la mise en place d'un contrôle idéologique et moral, la revendication explicite d'un recours à la censure dans le discours politique reste problématique à l'heure où leurs opposants s'alarment d'un retour aux mœurs de l'ancien régime. L'exemple le plus frappant est celui des débats du Comité révolutionnaire armé de Moscou le 6 novembre 1917. Quelques jours après les débats virulents du VTsIK, les responsables du contrôle militaire de Moscou décident de rétablir le pluralisme dans la presse et de laisser paraître les journaux bourgeois pendant toute la durée de la campagne des élections à l'Assemblée constituante. Le décret précise que le contexte insurrectionnel qui avait prévalu à la fermeture des journaux hostiles aux bolcheviks n'avait plus cours et que les autorités devaient garantir « la liberté de propagande pour tous les partis »<sup>38</sup>. Mais le texte stipule que, pour paraître, les journaux doivent s'engager « à payer à leurs ouvriers et à leurs employés les salaires pour la période de chômage depuis le 28 octobre [date des fermetures imposées par le pouvoir

35. J. L. KEEP, *The Debate [...]*, op. cit., p. 69.

36. A. RESIS, « Lenin [...] », op. cit., p. 292.

37. Laura ENGELSTEIN, *The Keys to Happiness : Sex and the Search for Modernity in Fin-de-Siècle Russia*, Princeton, 1992, p. 359-369.

38. GARF : 1/1/1, Protocoles du Comité révolutionnaire armé de Moscou, f°87.

39. *Idem*.

40. GARF : 1236/1/6, Correspondance du Comité révolutionnaire armé de Petrograd avec le commissaire à la presse, f°39.

bolchevique] »<sup>39</sup>. Cette mention est à rapprocher des inquiétudes exprimées par le Comité militaire de Petrograd qui souligne à la même date que le grand nombre d'ouvriers typographes au chômage depuis les fermetures de journaux présente un danger important<sup>40</sup>. La condamnation de la censure par les autorités moscovites doit donc être attribuée à une tentative de conciliation tactique avec les syndicats du livre acquis aux mencheviks qui se sont mobilisés avec virulence contre les fermetures de journaux. La revendication du pluralisme politique par les autorités moscovites en novembre 1917 est moins la marque d'un clivage libéral au sein du camp bolchevique qu'un habillage politique de la recherche d'un *modus vivendi* avec les syndicats de typographes.

Les initiatives bolcheviques après octobre 1917 témoignent ainsi d'un clivage important entre l'usage de la notion de liberté de la presse dans le discours et les pratiques politiques qui sont mises en œuvre. Le décalage est évident entre un libéralisme de façade et les pratiques répressives du nouveau régime. Les débats du VTsIK et l'initiative des autorités moscovites révèlent également que la notion de liberté de la presse reste une référence abstraite, dont la fonction est de renvoyer à une tradition révolutionnaire qui se réclame des précédents de 1905 et de Février 1917, mais qui recouvre des réalités politiques très différentes.

## Conclusion

Quelques jours après la prise de pouvoir par les bolcheviks, les syndicats du livre s'élèvent avec virulence contre les réquisitions d'imprimeries et les fermetures autoritaires de journaux imposées par le nouveau pouvoir :

« Ils osent affirmer que la position des ouvriers typographes qui luttent pour la liberté de la presse obéissent simplement à des intérêts économiques [...]. Nous pensons que le simple fait que les organisations ouvrières soient contraintes de recourir à la grève générale pour défendre la liberté de la presse, suffit à montrer que le dernier coup

d'État perpétré à la force des armes n'a rien à voir avec une victoire de la classe ouvrière »<sup>41</sup>.

Cette proclamation joue explicitement sur le souvenir de la grève des imprimeurs de 1905 qui avait arraché au pouvoir tsariste l'abolition de la censure préventive. Les partisans de Lénine sont ainsi accusés de trahir à la fois la révolution et le mouvement ouvrier. Ce texte mêle deux conceptions de la liberté de la presse, comme liberté politique fondamentale mais aussi comme revendication sociale des ouvriers du livre qui s'élèvent contre un chômage forcé. La dénonciation de la censure apparaît ainsi comme un principe politique en même temps qu'une revendication corporatiste. Ce conflit entre droits individuels et collectifs, principes universels et intérêts de groupe n'est pas propre aux syndicats de typographes. Les débats sur la liberté de la presse entre février et novembre 1917 révèlent des conceptions politiques fortement ambiguës au sein des différents courants politiques et sociaux. Si les pratiques bolcheviques de contrôle et de répression constituent, par leur ampleur et leur caractère systématique, une rupture évidente, leur position politique ne constitue pas, d'un point de vue théorique, une réelle rupture au regard des conceptions défendues sous le gouvernement provisoire issu de la révolution de Février<sup>42</sup>. Par ailleurs, le poids du discours révolutionnaire empêche les bolcheviks, malgré la critique radicale de la conception libérale de la liberté de la presse à partir de l'automne 1917, de revendiquer ouvertement le retour de la censure. De 1917 au début des années 1920, le contrôle de l'édition repose avant tout sur un contrôle des moyens de production : tutelle des imprimeries, gestion du ravitaillement en papier et en combustible, contrôle de la force de travail. L'outil politique que constitue l'instrumentalisation de la pénurie matérielle n'est remplacé que progressivement par un appareil bureaucratique de contrôle des imprimés avant publication. La centralisation et l'institutionnalisation du contrôle des imprimés n'a lieu qu'au début de la NEP en 1922 avec la création du Glavlit. Cette initiative suscite alors des débats très vifs à la tête de l'appareil soviétique<sup>43</sup>. Ces réserves soulignent le caractère hétérogène du discours politique qui cherche à légitimer le pouvoir en place après Octobre.

41. S. GRINEVITCH, « Pobeda li rabotcheho klassa », *Petchatnik*, n° 7-8, 28 nov. 1917 ; cité d'après la copie dans GARF (Gosudars-tvennyĭ Arkhiv Rossiĭskoi Federatsii – Archives d'État de la Fédération de Russie) : 6864/1/164, f°3-4.

42. Un constat similaire a été dressé pour les techniques de contrôle de l'opinion : Peter HOLQUIST, « Information Is the Alpha and the Omega of Our Work : Bolshevik Surveillance in Its Pan-European Contexte », *The Journal of Modern History*, t. 69, n° 3, p. 415-450.

43. Michael FOX, « Glavlit, Censorship and the Problem of Party Policy in Cultural Affairs, 1922-1928 », *Soviet Studies*, t. 44, n°6, 1992, p. 1045-1068 ; Mikhaïl ZELENOV, *Apparat TsK RKP(b)-VKP(b), tsenzura i istoricheskaïa nauka v 1920-e gody*, Nijni-Novgorod, 2000, p. 239-310 ; Vladlen IZMOZIK, Boris PAVLOV, « Rukavodstvo RKP(b) i organizatsia sovetsoï cenzury », *Tsenzura v Rossii : istoriia i sovremennost'*, vol. 1, Saint-Petersbourg, 2001, p. 102-111.